



Qui a raison ? expert ou medecin traitant?

Par **picchioli**, le **03/11/2008** à **14:09**

BONJOUR

Voila j aimerais savoir comment fonctionne ses rapports d expertise suite a un accident de la circulation je m'explique.

Le 17/11/07 nous sommes mon mari et moi victime d un accident de la route nous sommes percuter à l arriere enfin le chauffeur reconnaît ses torts il était sous l emprise d alcool drogue vitesse élevée délit de fuites etc..

Ma question est surtout que je ne comprends pas ! Je suis convoquer le 02/07/08 chez l'expert de mon assurance pour lui il me considère comme consolider en mars 08 hors que je suis toujours en arrêt et sous traitement suivant mon médecin traitant!

Mon mari lui passe chez le même expert le 03/08/08 et pour lui mon mari seras consolider le 30/08/08 hors que son médecin traitant avait déjà fait la consolidation en avril 08! Est-ce que cela veut dire que le médecin traitant est un incapable pour l expert?

Il ne tient en aucun cas ses conclusions?

Est ce une méthode normale??

Le médecin expert dit que je suis guérir hors que je suis encore sous morphine et mon mari le contraire son médecin le trouve guérir et l expert estime que non???

Je trouve cela vraiment absurde.

Je vous remercie d avance en espérant avoir été assez clair dans mes explications et vous souhaite une agréable journée dans l attente d'une réponse de votre part.